

Projet d'établissement

IME Les Oliviers.

Adresse : 695 Rue des Bouisses – CS 70048 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3
FINESS : 340780949

2021 – 2026



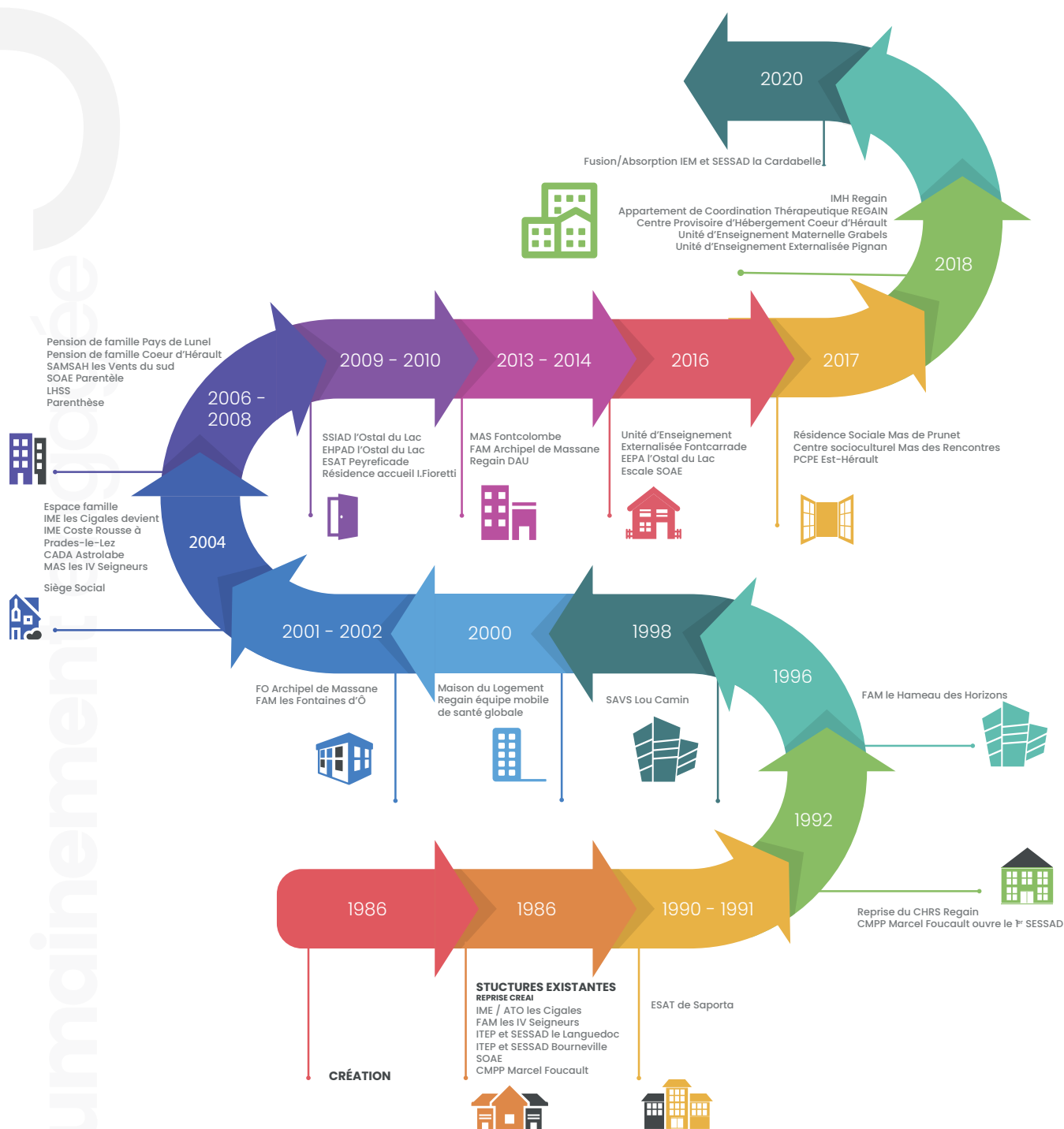
www.adages.net

SOMMAIRE

1.	L'histoire et le projet de l'Adages	4
2.	Présentation de l'établissement	9
A.	Fiche d'identité de la structure	9
B.	Les missions	10
C.	Le public accueilli ou accompagné	10
D.	La relation avec les parents, la famille et l'entourage	14
E.	La nature de l'offre de service et son organisation	16
F.	Les principes d'intervention	35
G.	Les professionnels et les compétences mobilisées	38
H.	Les partenariats	41
3.	Le bilan du précédent projet d'établissement (objectif par objectif)	42
4.	Les orientations stratégiques du projet d'établissement 2021-2026 en cohérence avec le projet associatif	47
A.	Plan d'actions	49
B.	Fiches actions incluant les critères d'évaluation de chaque action	50
5.	Méthodologie d'élaboration du nouveau projet d'établissement	55

1. L'histoire et le projet de l'Adages

Issue du CREA Languedoc-Roussillon,
l'association Adages est officiellement née le **27 avril 1985**.



Elle accompagne

depuis plus de 30 ans tout particulièrement :

- Des enfants et adolescents de la petite enfance à 20 ans, en difficulté ou en danger confrontés à des troubles psychologiques, à des difficultés scolaires et/ou à des contextes familiaux compliqués.
- Des personnes en situation de handicap, enfant ou adulte, troubles psychiques, cérébrolésées, polyhandicapées.
- Des personnes âgées dépendantes et des personnes handicapées vieillissantes.
- Des personnes ou des familles, en rupture sociale ayant besoin d'hébergement, d'aide à l'insertion sociale et/ou à la prise en charge de leur santé...

L'Adages décline cette finalité en trois missions principales



Accompagner les personnes les plus vulnérables, c'est à la fois les accueillir, les protéger, les soutenir, les soigner, et favoriser leur autonomie, leur inclusion et leur insertion.



Choisir de développer des réponses adaptées, innovantes en faveur des publics accompagnés.



Gouverner, diriger, évaluer, rendre compte dans le respect des valeurs démocratiques laïques et respectueuses de la place de chaque acteur dans l'organisation et d'une gestion rigoureuse et désintéressée des moyens qui nous sont confiés.

Chaque année, près de 7000 personnes de 0 à plus de 80 ans, sont accueillies et accompagnées dans les 15 établissements et 22 services adaptés à un public fragile.

Situés dans l'Hérault, les structures sont organisées en **4 pôles** :
Pôle Enfance, Pôle Protection de l'enfance, Pôle Adultes handicapés et Personnes âgées, Pôle Social

+ de 1450 professionnels

prennent soin de ces personnes au quotidien pour permettre un mieux-être, et un mieux vivre.

Les salariés de l'Adages ont **pour mission de faciliter l'accès à l'autonomie** pour chacun. Les équipes de terrain sont fortement mobilisées au service des personnes accueillies.

10 engagements prioritaires

sont pris pour les 5 ans de déploiement du projet associatif soit 2019-2024 :

1. Promouvoir les droits fondamentaux des personnes en situation de vulnérabilité
2. Délivrer des prestations de qualité
3. Adapter l'offre d'accompagnement en l'inscrivant dans son environnement
4. Expérimenter pour répondre à de nouveaux besoins
5. Mobiliser des instances associatives en capacité de porter le projet associatif
6. Conforter un management transversal et s'engager à mieux prendre en compte la dimension environnementale dans une démarche de Responsabilité Sociétale des Organisations.
7. Moduler les ressources humaines au service du projet
8. Optimiser la gestion des ressources financières et du patrimoine immobilier
9. Communiquer sur le sens de notre action et nos savoir-faire
10. Disposer d'un système d'information à hauteur des enjeux

2. Présentation de l'établissement

A. FICHE D'IDENTITÉ DE LA STRUCTURE

Nom de l'établissement	IME LES OLIVIERS
Adresse	695 Rue des Bouisses – CS 70048 – 34078 MONTPELLIER Cedex 3
FINESS EG (ou géographique)	340 780 949
Autorisations actuelles	77 places
Directeur de l'établissement	Monsieur Christophe FANGUIN c.fanguin@adages.net 04 67 13 23 40
Organisme gestionnaire	ADAGES
Statut	Loi 1901
Adresse	1925 rue Saint Priest, 34090 MONTPELLIER
FINESS EJ (ou juridique)	340787589
SIRET	33977442400198

B. LES MISSIONS

En adaptation aux évolutions du contexte et des besoins, notre établissement dépasse aujourd'hui le traditionnel « lieu d'accueil » qui propose, sur site, des enseignements, des accompagnements et des activités. Notre mission tend à présent vers la proposition d'interventions variées et modulaires auprès de l'ensemble de l'écosystème de l'enfant (notamment sa famille).

Nous visons ainsi plus d'individualisation qui peut s'appuyer sur du collectif, qu'un collectif qui permet de l'individualisation.

La crise sanitaire a accéléré ce processus, en augmentant le fait de se rendre au sein des familles et à développer le travail avec les partenaires.

Le développement de la nécessité d'une coordination de parcours pour des situations plus complexes nous conduit vers plus de transversalité et vers une prise en charge plus globale, intégrant de plus en plus le soin et le suivi social, en plus de l'éducatif et du pédagogique.

C. LE PUBLIC ACCUEILLI OU ACCOMPAGNÉ

L'article D. 312-11 du Code de l'Action Sociale et des Familles (C.A.S.F.), définit ainsi la population accueillie en I.M.E. :

« Ces établissements accueillent des enfants ou adolescents déficients intellectuels, avec ou sans troubles associés et dont l'état nécessite une éducation spéciale prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et des soins spécialisés tels qu'orthophonie, psychomotricité ».

2 arrêtés nous concernant sont venus compléter notre périmètre :

- **24 août 2015** – Arrêté ARS LR n° 2015-026 d'extension de faible capacité (extension de 8 places pour **jeunes en situations critiques**),
- **04 octobre 2018** – Arrêté ARS LR portant création de l'Unité d'enseignement maternelle de l'IME les Oliviers au sein de l'école Jean PONSY à Grabels (par extension de l'I.M.E. Les Oliviers pour 7 places **d'enfants porteurs d'un Trouble de Spectre Autistique avec troubles sévères du langage 3-6 ans**).

Ce dernier arrêté du 4 octobre 2018 précise également la répartition des places d'accueil de l'I.M.E. en fonction du type de déficiences, en portant la capacité d'accueil de l'établissement à 77 personnes :

- **Trouble du Développement Intellectuel (TDI)** : 56 places,
- **Troubles du spectre autistique + TDI** : 21 places,
- dont 7 places sur l'école de Grabels en U.E.M.a.

D'autre part, 8 de ces 77 places sont dédiées à l'accueil de **situations critiques** (au sens de la circulaire du 22/11/13, à l'occasion du processus de gestion coordonnées des admissions et/ou PAG piloté par la MDPH 34).

Cet arrêté fait de plus évoluer l'autorisation d'accueil d'un public avec déficience intellectuelle légère à modérée vers un public toutes déficiences intellectuelles avec ou non des troubles associés.

Les usagers accueillis présentent donc tous une déficience intellectuelle (aujourd'hui nommée « Trouble du Développement Intellectuel »), à laquelle sont associés pour une majorité d'entre eux comme le montre le paragraphe suivant.

Usagers pris en charge en 2020 :

En 2020, l'IME a accueilli 79 jeunes, dont 34 filles (43%) et 45 garçons (57%).

Le **motif principal de prise en charge** est un **trouble du développement intellectuel** chez tous les usagers (100%), associé à un **autisme** chez 16/79 (20%) des jeunes.

Le **trouble du développement intellectuel** est d'intensité légère chez 34/79 (43%) des usagers, (associé à un autisme chez 7 jeunes), d'intensité **modérée** chez 41/79 (52%) des cas (associé à un autisme chez 4 jeunes) et d'intensité **sévère** chez 4/79 (5%) des cas (associé à un autisme chez ces 4 jeunes).

Les **troubles associés** sont fréquents, 62/79 (78%) des jeunes ont au moins 2 autres problèmes de santé nécessitant un traitement et/ou une surveillance médicale spécialisée. Plus de la moitié des jeunes accueillis prennent un traitement médicamenteux au long cours (42/79 jeunes, soit 53 %), à visée neuropsychiatrique pour 37/79 jeunes (47%).

TROUBLES ASSOCIES		Nombre (%)
Troubles cognitifs	Trouble sévère du langage oral et/ou écrit (dysphasie, dyslexie)	7 (9 %)
	Trouble sévère de la parole, articulation (dysarthrie)	6 (8%)
	Trouble sévère de la motricité et des coordinations (dyspraxie, trouble acquis des coordinations)	9 (11%)
Troubles psychiatriques	Trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité	17 (22%)
	Troubles du comportement et/ou des conduites	29 (37%)
	Schizophrénie / psychose	8 (10%)
	Anxiété	26 (33%)
Autres troubles neurologiques	Epilepsie	12 (15%)
	Troubles neuro-orthopédiques (scoliose, pieds bots, etc...)	21 (27%)
Troubles sensoriels	Baisse d'acuité visuelle sévère et/ou troubles neurovisuels	10 (13%)
	Surdit�� ayant un retentissement sur la vie quotidienne	4 (5%)
Surpoids		20 (25%)
Autres pathologies organiques graves (non psychiatriques ni neurologiques), nécessitant un traitement et/ou une surveillance médicale rapprochée		19 (24%)

L'origine des troubles :

- La cause du handicap est **identifiée chez 47/79 (59%) des cas**,
- Il s'agit d'une **anomalie génétique** chez 34/79 jeunes (**43%**), de type trisomie 21 (9 jeunes), X fragile (4 jeunes), autres anomalies chromosomiques (1 jeune), anomalies touchant un ou plusieurs gènes (20 jeunes),
- Une malformation cérébrale est en cause chez 5/79 jeunes (6%),
- D'autres lésions cérébrales acquises chez 8/79 jeunes (10%),
- Chez 4/79 jeunes (5%), une anomalie génétique est identifiée mais son rôle causal dans le handicap ne peut être affirmé au vu des connaissances actuelles,
- Pour les 28/79 (35%) jeunes sans étiologie identifiée,
- Le bilan diagnostique n'a pas été réalisé dans 1 cas,
- Le bilan est en cours dans 9/19 (11%) cas,
- Le bilan a été fait mais est resté négatif dans 18/79 (23%) cas, une actualisation du bilan génétique (datant de plus de 10 ans) a été proposée à la famille pour 6 d'entre eux,
- **L'analyse comparative par rapport au bilan de l'année 2018** montre :
 - Une stabilité de la répartition du type de déficience intellectuelle et du nombre de jeunes avec TSA,
 - Une **augmentation des troubles associés** (78 % en 2020 versus 73% en 2018), avec une **augmentation des troubles neuropsychologiques réactionnels** : troubles du comportement et/ou des conduites (37% versus 30%), et surtout troubles anxieux (33% versus 14%), ce qui se traduit par une **augmentation du nombre de jeunes prenant un traitement médicamenteux à visée neuropsychiatrique** (47% versus 39%).
 - Les troubles neuropsychiatriques constitutionnels restent stables (variations 2020-2018 <= 3 points pour schizophrénie/psychose (10% versus 9%), TDAH (22 % versus 20%), épilepsie (15% versus 14%)) de même que les autres troubles somatiques (orthopédiques, visuels, auditif, autres pathologies organiques).

Une **nette amélioration du diagnostic de la cause du handicap** (59 % versus 49%), l'actualisation des bilans génétiques avec les nouvelles techniques (puce ADN, exome, etc..) a permis **l'identification d'une anomalie génétique chez 43% des jeunes** (versus 29% en 2018). La fréquence des lésions cérébrales acquises reste relativement stable, et concerne moins de 20% des jeunes.

Principaux besoins repérés :

Les dispositifs du milieu ordinaire (dont ULIS) n'ont pas permis de prendre en compte l'ensemble de leurs besoins spécifiques. Nous proposons ainsi, au travers de nos différentes composantes (IMP, IMPRO, Pôle TSA-TDI sévères, UEMA) un accompagnement permettant un étayage et le développement de leurs capacités favorisant leur inscription sociale et leur inclusion.

On constate particulièrement des difficultés adaptatives autour des habiletés essentielles pour une participation sociale pleine et entière :

- Habiletés conceptuelles (langage, lecture, écriture, espace, temps, concepts mathématiques),
- Habiletés sociales (relation interpersonnelle, crédulité, angoisse, gestion des pulsions, toc...),
- Habiletés pratiques (activités quotidienne, occupationnelle, sécurité, santé, transport, téléphonie et numérique).

Ils ont souvent besoin d'un parcours avec un cadre repérant, structurant, et sécurisant afin de travailler sur ces habiletés, tout en permettant de répondre à l'ensemble des besoins fondamentaux des enfants, adolescents et jeunes adultes.

Age et sexe des jeunes accueillis :

Selon les âges, les jeunes sont répartis, sauf situations particulières, entre 4 modalités d'accompagnement :

- L'U.E.M. accueille les enfants de 3 à 6 ans porteur d'un TSA dans l'école *J. PONS* de Grabels.
- L'I.M.P. accueille les jeunes âgés de 6 à 14 ans.
- L'I.M.Pro accueille, en externat et/ou en internat séquentiel, les jeunes âgés de 14 ans à 20 ans et plus (+ Amendements *CRETON*).
- L'unité « Accompagnement renforcé TSA sévère » (que l'on souhaite doubler, 3-14 ans-15 -20 ans).

Nous constatons par ailleurs un vieillissement de la population accueillie, dont les troubles associés amènent plus de difficultés d'orientation. Notre population est mixte, mais avec une prédominance de garçons (ex : en 2019, l'IME accueillait 28 filles pour 51 garçons).

Environnement géographique et familial :

La population accueillie est originaire de la métropole et de villages alentours de Montpellier, compatible avec un temps de transport quotidien acceptable pour l'enfant en fonction de ses caractéristiques (âge, pathologie, ...).

L'augmentation croissante du nombre des familles recomposées complexifie les accompagnements et les transports par la multiplication des lieux d'habitation.

Une grande partie de ces familles sont en situation de précarité, notamment avec des conditions de logement inadaptées (exiguïté, promiscuité et insécurité) au regard des manifestations des pathologies.

Par ailleurs, environ 25% d'entre eux sont suivis par la protection de l'enfance, et une partie des d'autres ne sont pas pris en compte dans ce besoin du fait de l'ampleur de leurs troubles.

D. LA RELATION AVEC LES PARENTS, LA FAMILLE ET L'ENTOURAGE

Principes

Au-delà des obligations légales, les parents sont considérés comme les premiers partenaires de l'accompagnement. Quelle que soit leur capacité à appréhender la situation de leur enfant, leur expertise de connaissance de leur enfant est sollicitée. Nous insistons sur l'importance de travailler avec les 2 parents (si possible) à chaque étape.

Objectif visé : que nous arrivions à une vision partagée des objectifs de l'accompagnement, à partir du croisement de nos différents points de vue.

Le recueil de l'avis des représentants légaux est incontournable dans tous les choix faits au bénéfice de l'usager. L'accompagnement pédagogique, éducatif et thérapeutique ne s'engage qu'avec leurs accords. Ils sont informés et associés à toutes les démarches et à chaque étape de l'accompagnement. En plus de leur implication dans l'accompagnement de leur enfant, nous soutenons et accompagnons les familles dans leurs questionnements, concernant les évolutions et sur les difficultés qu'ils peuvent rencontrer sur le plan éducatif et relationnel avec leurs enfants.

Au-delà de la stricte notion de représentant légal, l'établissement veille à donner une place aux familles d'accueil dans le cadre de mesures d'Aide Sociale à l'Enfance, aux tiers dignes de confiance au sens de l'article 375-3 du Code Civil.

Nous veillons par ailleurs à faire évoluer le travail réalisé avec les parents, et la place qu'ils prennent par rapport à certaines décisions, lorsque le jeune accompagné accède à la majorité, et donc à de nouveaux droits d'autodétermination.

NB : Depuis le confinement de mars 2020, il a été possible pour l'établissement de déroger aux limites d'ouverture, et de pouvoir répondre, sous différentes formes, aux besoins de répit des familles les plus en difficulté. Ce fonctionnement pourrait perdurer à la condition d'un soutien pérenne de notre financeur.

Les différentes étapes du travail avec les parents et familles

Le travail avec les familles est réparti au cours de chacune des étapes du parcours de l'enfant. Selon l'étape du processus, des professionnels différents sont concernés par ces échanges.

Etapes du parcours	Objectifs ?	Modalités / parents ?	Quel professionnel ?
Processus d'admission	Connaissance croisée enfant / institution Adéquation besoins et attentes enfants-parents / prestations Clarifier la demande Repérer l'adhésion des parents (surtout UEMA) Acter l'admission	Constitution dossier 1er rencontre et visite Admission (dont présentation des documents réglementaires et administratifs)	Secrétaire médico-sociale CS + médecin ou directeur Directeur + secrétaire médico-sociale

Accueil – adaptation	Réussir l'accueil Relai – transmission parents / institution Accompagner la séparation	Accompagnement par les parents 1er jour : présentation du référent et l'équipe concernée Réunion collective de rentrée Adaptation UEMA sur une période : 1ère rencontre parents-enfant + visite classe	Référent + toute l'équipe du groupe + enseignant Tous les professionnels Référent + enseignant – Psycho
Projet personnalisé	Se mettre d'accord sur les axes de travail du PPA	Rencontre avec le référent qui sera « porte-parole » du point de vue des parents UEMA : au travers des VAD – rencontres régulières RV de Restitution	Référent Référent Réfèrent + psychologue + CS sur certaines situations
Accompagnement quotidien	Transports Transmissions croisées d'informations Communication	Transports Cahier de liaison (+ fiches d'observation) Appels téléphoniques + mails Fêtes et évènements	Chauffeurs et/ou éducateurs-AMP Secrétaires, référents, CS, directeur, psychologue, infirmière, médecin
Accompagnement éducatif	Généralisation – Continuité Etayage des parents Meilleure connaissance environnement	VAD Partage des outils Temps de Guidance	Référent
Accompagnement pédagogique	Focus sur la scolarité Besoin d'échange parents / enseignant Continuité – Lien	ESS – PPS Rencontre ponctuelle Fiches de lecture – projets spécifiques	Enseignant référent – enseignant – CS (+ directrice école et psychologue à l'UEM) Enseignante

Accompagnement thérapeutique	Suivi santé	VAD	Référent + psycho ou rééducateur
	Soutien psychologique	Visite médicale annuelle	Médecin + infirmière
	Restituer	Entretiens et/ou téléphone proposés ou à la demande Parent et/ou famille élargie (fratrie, grands-parents, ...)	Psychologue
	Association des parents à certaines techniques d'évaluation des enfants Appui aux parents pour certaines consultations	Comptes rendus des bilans et des suivis (documents + explications orales)	Professionnels thérapeutiques
		Divers outils	Infirmière, référent, psychologue
Changements Passages Orientations		Visite nouveaux lieux + nouvelle organisation Présentation des différentes structures (ex : adultes) Information sur les tutelles	Référent ou CS si IMP / IMPRO

E. LA NATURE DE L'OFFRE DE SERVICE ET SON ORGANISATION

Pôle Administratif

- La Fonction « Accueil »

L'accueil est une fonction partagée par plusieurs professionnels du service administratif. Cela concerne à la fois l'accueil des usagers, des familles, des professionnels, des fournisseurs et plus largement les visiteurs et permet de rediriger ensuite l'ensemble des personnes qui se présentent ou qui nous contactent. L'accès à l'établissement se fait par un portail sécurisé (à la fois en respect des consignes de sécurité et au regard de la mise en danger potentielle des jeunes accueillis). Un lieu d'accueil central est clairement identifié.

L'accueil téléphonique centralisé, dont les horaires sont communiqués aux familles et partenaires, permet de clarifier la demande de l'interlocuteur, de donner chaque fois que possible un premier niveau de réponse aux demandes d'information, et sinon, note puis transmet les messages, ou transfère l'appel à l'interlocuteur concerné. Les familles concernées par l'internat peuvent, en cas de nécessité, joindre directement l'internat à certains horaires.

L'établissement possède une adresse mail générique et des adresses mails nominatives sont également communiquées selon les interlocuteurs. Les services administratifs traitent l'ensemble du courrier reçu et au départ de l'I.M.E. en lien avec le Directeur.

- **L'appui administratif**

L'équipe administrative vient en appui de l'équipes de direction et des autres professionnels. Cette équipe est également chargée de fluidifier et centraliser les circuits d'informations internes (ex : diffusions d'informations aux salariés, informations sur les absences d'usagers ou de professionnels, organisation des transports. Elle assure également la gestion et l'organisation des réponses aux différentes enquêtes régulières obligatoires (ANAP, EN, INSEE, ARS, ...) en lien avec les autres professionnels de l'établissement, et centralise la production du rapport d'activité.

- **Le Secrétariat Médico-Social**

La secrétaire médico-sociale assure la mise en place et le suivi de l'ensemble des dossiers administratifs des jeunes accueillis, de l'admission à l'orientation et réalise les bilans adressés à la MDA et aux différents partenaires. L'ensemble des données conservées à l'I.M.E. sont classées selon les règles en vigueur et régulièrement mis à jour. Notamment, les dossiers individuels des usagers sont classés et conservés dans une armoire sécurisée et peuvent être consultés selon les modalités définies dans le livret d'accueil.

Cette fonction prend également en charge les comptes rendus des CVS et le traitement des enquêtes de satisfaction.

Un appui administratif aux démarches des familles est également mis en place, sans pour autant remplir une fonction complète d'assistante sociale.

- **La gestion budgétaire et financière**

Ce service prend en charge la mise en œuvre du volet financier permettant le fonctionnement de l'établissement et l'accueil des jeunes, par l'élaboration et le suivi des différents documents budgétaires et comptables, en prévision des contrôles associatifs et commissariat au compte. Ce service contribue également aux missions du « service paie » du siège concernant les éléments variables des salaires. Par ailleurs, la recherche de financements complémentaires devient une nécessité pour le développement de l'activité (ex : Crédit non reconductible ...).

- **La gestion des ressources humaines**

La professionnelle en charge de ces questions est ainsi le relai administratif de l'équipe de direction qui pilote la politique RH de l'établissement. Elle assure notamment la gestion administrative du personnel (constitution et suivi des dossiers des salariés, gestion des contrats de travail, ...). Elle s'occupe par ailleurs de l'organisation et de la participation aux différentes formations ou colloques, ... (inscriptions, lien OPCO, ...) et s'assure du respect et du suivi de la conformité de la gestion du personnel : plannings, affichages obligatoires, médecine du travail ... Enfin, elle est en charge de l'élaboration du Bilan social en lien avec le siège.

Pôle Logistique

• Les Transports

Le transport quotidien des jeunes est une obligation de l'établissement, et fait partie intégrante de l'accompagnement des enfants, et s'est complexifiée en lien avec l'évolution des publics accueillis, et nécessite une régulation régulière avec l'encadrement et la psychologue. La difficulté croissante de circulation à Montpellier et alentours a pour effet d'augmenter les temps de transport et par conséquent, les troubles du comportement chez les jeunes.

Un protocole précis d'organisation des transports est formalisé, remis et expliqué à chaque nouveau chauffeur. Les transports sont assurés pour une partie par les personnels salariés de l'établissement (chauffeurs-accompagnateurs ou éducateurs) et, d'autre part, à partir d'une convention renouvelée annuellement, par un prestataire de service, de façon collective ou, de plus en plus souvent, en individuel pour certains jeunes pour lesquels le transport plus collectif n'est pas possible ou souhaitable. Une fois par semaine et afin de favoriser les échanges avec les familles il est demandé à celle-ci d'assurer les accompagnements et de rencontrer l'équipe éducative.

• La Restauration

La restauration de l'établissement a dû évoluer et s'adapter aux particularités alimentaires des différents publics accueillis (liées aux troubles, régimes, sécurité alimentaire ...).

Les repas sont élaborés et livrés par un prestataire de service, à partir d'un cahier des charges régulièrement mis à jour.

Une fois par trimestre, l'I.M.E. organise une « commission repas » en présence du prestataire, de la professionnelle dédiée, des équipes éducatives, de l'infirmière et de la Direction de l'établissement. Ces réunions permettent un retour direct des avis des consommateurs issus entre autres des réunions du CVS, pour un meilleur ajustement entre les besoins des jeunes accueillis et le service rendu par le prestataire.

La professionnelle de l'établissement affectée à la restauration (ASI), effectue les différents contrôles (réception, la température des plats et des frigos, ...) et procède à la remise en température pour l'IMP (NB pour l'IMPRO cette remise en température est effectuée par les éducateurs des unités de vie). La professionnelle dédiée, mais également d'autres professionnels concernés, ont été formés à la démarche HACCP.

• La fonction « Ménage / Hygiène »

L'organisation d'une équipe en interne permet la responsabilisation de chacun sur un espace repéré et la valorisation du travail réalisé. Les horaires de travail sont adaptés à l'activité, le ménage est en effet réalisé à la suite du départ des enfants de l'établissement. Le niveau d'exigence en matière d'hygiène et de ménage évolue en lien avec l'évolution des troubles des jeunes.

- **L'entretien technique des locaux et matériels**

L'entretien technique des locaux est assuré par un professionnel qui priorise la sécurité tant des matériels que des locaux. Il veille à l'état général des bâtiments et des différents équipements et en prévoit les réparations ou modifications. Il est en charge de l'organisation des visites périodiques des organismes de contrôle et de la tenue des registres y afférent.

- **La Sécurité incendie**

Le personnel est formé à l'utilisation des matériels d'alerte ainsi qu'à celle des extincteurs.

- **Les procédures d'alerte**

Il existe un « plan bleu » mis à jour annuellement et faisant état de nos procédures internes. Une cellule « de crise » peut être activée en cas d'épidémie ou de risques contagieux (Direction, médecin, infirmière). La dernière commission de sécurité de janvier 2021 a émis un avis favorable aux conditions d'accueil compte tenu de la réglementation en vigueur.

L'offre de services en matière de prestations directes est présentée ci-dessous selon les 3 grands domaines de la nomenclature SERAFIN PH :

- Besoins et prestation en matière de Participation Sociale,
- Besoins et prestations en matière de Santé,
- Besoins et prestations en matière d'Autonomie.

Participation Sociale Accompagnements pour exercer ses droits	
Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Apprentissage de l'exercice de leurs droits en interne à l'établissement	• Mise en place d'une coopérative scolaire avec des jeunes élus qui représentent leurs pairs. • Contribution, en fonction des compétences, à la rentrée d'argent qui permet de financer certains projets (ex : sorties collectives, cadeaux de départ,...) qu'ils coorganisent avec les accompagnants. • Mise en place du CVS adapté en fonction des âges et des compétences, représentatif des différents groupes de l'IME. • Travail autour de la candidature et du vote, réalisé en amont en classe et les éducateurs. • Travail autour du recueil des points de vue de l'ensemble des jeunes. • Préparation des réunions et participation pour les représentants. • Pour ceux qui n'ont pas la capacité d'expression, représentation par un parent représentant ou un éducateur. • Documents en FALC. • Participation à leur projet personnalisé : recueil des points de vue du jeune (+ via un parent ou les éducateurs lorsque l'expression directe du jeune n'est pas possible) pour son élaboration + présentation ensuite du projet + association à son évaluation et son évolution (au cours d'entretiens organisés ou au cours d'échanges et temps informels). (Tendre vers un format « FALC » pour les jeunes et les familles pour une meilleure appropriation). • Remise et explication du règlement de fonctionnement à l'admission + traduction de ce règlement ou de règles propres à tel ou tel groupe, pour faciliter la compréhension des jeunes + vigilance-adaptation par rapport à certaines pathologies (ex : TSA) de la place des règles et des dérogations potentielles • Réflexion sur la place et rôle de la sanction-réparation : par rapport au jeune concerné et par rapport aux autres, en l'adaptant au niveau de compréhension et aux spécificités de la pathologie.

Préparer leur exercice de leur citoyenneté dans la société	• Participation à l'activité dans des Associations locales (ex : La Cagette, Centres de Loisirs et Maisons pour Tous de leur quartier). • Mise en place d'activités citoyennes : ramassage des déchets, recyclage du papier. • Intervenants extérieurs de sensibilisation sur certaines problématiques de société (ex : environnement, élevage et protection animale ...). • Soutiens, par différents professionnels de l'IME, des jeunes et leur famille à effectuer certaines démarches leur permettant d'accéder à leurs droits. • Toutes les activités pratiquées à l'extérieur de loisirs, sport, culture... contribuent à ce développement de la citoyenneté. • Accompagnement vers les services publics (ex : mairie, la Poste...). • Appui au passage de l'ASSR. • Apprentissage des transports en commun. • Travail d'explication auprès des familles et des jeunes sur les changements du passage liés à l'âge adulte. Accompagnement au passage majorité pour l'exercice de leurs nouveaux droits. • Groupes de parole autour des questions de contraception et sexualité.
--	--

Accompagnements pour exercer ses rôles sociaux

Aux Oliviers, la question des apprentissages scolaires s'organise de la façon suivante :

- L'UEMA Les Oliviers propose un accompagnement de 7 élèves âgés de 3 à 6 ans à partir d'une classe se situant au cœur d'une école maternelle de la métropole de Montpellier.
- L'IME Les Oliviers accueille en son sein 4 classes proposant des apprentissages scolaires à travers 4 classes pour des enfants et adolescents âgés de 6 à 18 ans. (2 classes IMP/2 classes IMPro).

L'hétérogénéité du public ne permet pas de faire des classes de niveau avec des jeunes de la même tranche d'âge. Par conséquent, l'IME propose 4 classes rattachées à des unités éducatives pour que la cohérence du projet global puisse être mise en œuvre.

Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Besoins d'apprentissages scolaires propres à chaque jeune	• Palette de modalités proposée en fonction de l'évaluation, et de l'évolution des capacités et besoins du jeune, à partir de la notification MDA et GEVASCO (sauf 1ère année UEM ou jeune jamais scolarisé). • Evaluations-diagnostic complémentaires à l'entrée • Tendre vers les apprentissages des compétences socles à partir des référentiels EN (instructions officielles par cycle). • A partir du projet personnalisé, adaptation individuelle de la pédagogie pour chacune des compétences socles. • Effectif réduit avec parfois un appui éducatif en plus. • Variétés de supports (ex : outils numériques) et méthodes pédagogiques et adaptations des locaux (ex : espace Teacch). • Individualisation des temps de classe au sein leurs emplois du temps. • Adaptation de la durée de chacune des séquences pédagogiques (ex : 30' à 3H'). • Evolution et passage d'une classe, en cours ou en fin d'année scolaire, en fonction du projet personnalisé de chacun, dans le respect de la cohérence du groupe et la vigilance sur les cohabitations. • Réévaluation annuelle sur la base du GEVASCO (objectifs pédagogiques et compétences acquises) présentée aux parents lors de l'ESS. • Modalités de parcours partagés ou classes délocalisées proposées pour certains jeunes en fonction de leur projet personnalisé.
Besoins d'apprentissages scolaires plus spécifiques pour les plus jeunes	• Progression sur 2 groupes : 1 et 2. • Vigilance et adaptation sur les niveaux de fatigabilité et d'attention (ex : cours plutôt le matin pour certains jeunes ayant des troubles spécifiques). • Groupe 1 : Travail important sur la posture d'élève : concentration, écoute, maintien à la table ... • Travail sur la transposition entre ce qui est travaillé en ateliers éducatifs et en classe.

Besoins d'apprentissages scolaires plus spécifiques aux plus âgés	• Travail sur la transposition entre ce qui est travaillé en ateliers techniques et préprofessionnels et en classe. • Evaluation de ceux pour lesquels il est préférable de réduire voire d'arrêter les temps de scolarisation, au bénéfice d'autres ateliers (pré-pro, techniques ou éducatifs). • Passage de certains diplômes en fonction des compétences des jeunes : ASSR, CFG, B2I.
Besoins de prise en charge précoce pour les apprentissages de jeunes enfants avec TSA	• Unité d'enseignement maternelle autisme de 7 places, au sein d'une école ordinaire (Grabels) • Enseignante rattachée à l'Education nationale. • Participation à la cantine, aux activités périscolaires et événements de l'école. • Répond à un cahier des charges national. • Temps d'inclusion dans les autres classes de l'école en fonction des projets. • Préparation au passage à la suite de la scolarité à partir de 6 ans, adaptée en fonction de chaque situation (dosage entre milieu ordinaire et spécialisé).
Besoins de travailler la posture professionnelle Besoins de travailler l'orientation vers la vie adulte Besoins pour trouver l'activité professionnelle qui leur correspond	• Plusieurs ateliers proposés : cuisine, espaces verts, polyvalents (maçonnerie, peinture, bois et cuir), Ateliers techniques de collectivité par des moniteurs d'atelier ou ETS. • Groupes de niveau pour chacun des ateliers. • Immersions collectives accompagnées par éducateurs au sein d'ESAT, EANM. • Immersions individuelles en autonomie, en milieu ordinaire ou ESAT préparées et son suivi. • Mise en stage en ESAT ou en milieu ordinaire. • Chantiers extérieurs auprès de partenaires (ex : espaces verts, peinture ...). • Découverte et apprentissages des normes d'hygiène et de sécurité. • Transposition des compétences pour l'autonomie dans leur vie personnelle. • Accompagnement et soutien d'éventuels contrats d'apprentissage

Accompagnements pour participer à la vie sociale	
Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Besoins d'activités sociales Besoin de sortir de l'environnement classique Besoins de s'habituer à utiliser les équipements de l'environnement Besoins de prendre du plaisir au travers d'activités diverses	Pour l'UEMA : accès aux activités périscolaires à la pause méridienne Activités organisées en interne • La « Petite cafét » pour certains temps de pause (NB : lieu de rencontre de tous les groupes de l'IME) • Activités sportives sur le terrain de sport et au sein du droit commun grâce à des conversations et partenariats • Théâtre selon différentes modalités • Pour l'UEMA, participation aux activités et projets de l'école (classes découvertes, jeux de société) Activités accompagnées à l'extérieur par les professionnels de l'IME • Accès à la culture • Médiathèque • Musées (ex : Lattara) • Accès aux sports dans des équipements ou clubs • Piscine, escalade, cirque, équitation • Accès aux loisirs • Transferts (ex : gites, séjours ...) • Journées plage ou neige (découverte environnement) • Parcs Interventions d'organismes ou intervenants extérieurs en interne • Centres de loisirs (PEP'S pour l'impro et Francas pour l'IMP) • Hérault sport • Soutien et préparation, avec les jeunes et leurs familles, à l'inscription des jeunes dans des clubs et associations locales, pouvant aller jusqu'à un accompagnement-relai (dont séjours adaptés) • Echanges avec d'autres établissements
Besoin de développer leur relation avec leurs proches	• Un travail de médiation et de régulation de la relation avec leurs pairs ou leur entourage, en interne, mais également en externe, en étant vigilant sur leur consentement et sur le respect de la place de chacun

Les prestations en réponse aux besoins de santé

La prise en compte des besoins en matière de « santé » des enfants et jeunes au sein de l'établissement ne se limite pas aux seules interventions des professionnels du soin (médecin, infirmière, psychologues et rééducateurs), mais concerne bien l'ensemble des professionnels de l'équipe pluridisciplinaire.

Le pôle soin garantit aux jeunes accueillis les soins adaptés à leurs problématiques, et une vigilance en ce qui concerne les actes relatifs à leur santé et à leur bien-être, en répondant aux objectifs suivants :

- Assurer un suivi et une vigilance quant à l'état de santé de chaque jeune,
- Fournir par l'accompagnement, la rééducation et le soin un appui technique en réponse aux besoins de l'enfant ou du jeune, afin de favoriser son développement sur différents axes,
- Assurer les relais nécessaires avec les parents et les professionnels concernés de l'établissement sur les questions de santé quotidienne et les traitements en place,
- Assurer les relais nécessaires avec les partenaires de santé au niveau du suivi des pathologies spécifiques et de leurs traitements,
- Assurer un rôle de conseil auprès des différents pôles de l'établissement en matière d'hygiène et de santé au cours des différentes activités,
- Prendre les dispositions nécessaires et répondre par un engagement des procédures adaptées aux exigences d'alertes nationales ou régionales concernant la santé des personnes accueillies (différents « plans bleus »),
- Assurer la mise en place, la tenue et la confidentialité du dossier médical de chaque jeune.

Les composantes du projet de soin

Notre projet de soins se base sur différentes approches complémentaires, venant éclairer le fonctionnement du jeune et de sa famille. Cette approche intégrative se concrétise à l'IME à travers la prise en compte de :

- **La dimension corporelle et somatique** qui relève du médical (neuropédiatre, généraliste, infirmière) mais aussi du psychomotricien en ce qui concerne développement psychomoteur.

- **La dimension comportementale (Educateurs et Soignants)**

Les comportements sont les éléments observables de l'individu, ce qu'il nous laisse entrevoir et entendre. C'est la partie visible qui nous permet ensuite de faire des hypothèses sur les causes, les fonctions, le sens du comportement.

- **La dimension psychique et subjective (Psychologues)**

La dimension psychique et subjective est centrale dans la prise en soin du jeune. La manière dont il se représente lui-même, dont il se vit à l'intérieur de lui-même et dans sa relation à l'autre, dont il vit les différents événements de sa vie, est essentielle à entendre et à accompagner pour l'amener vers davantage d'autonomie psychique.

C'est le rôle de tous de pouvoir être à l'écoute de ce que le jeune a à nous dire, par ses mots ou par ses actes. Mais c'est la mission fondamentale du psychologue, selon leur Code de Déontologie, « de faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Son activité porte sur les composantes psychologiques des individus considérés isolément ou collectivement et situés dans leur contexte. ».

- **La dimension cognitive (neuropédiatre, psychologues, orthophonistes, enseignants)**

L'IME accueille des jeunes présentant un trouble du développement intellectuel. Ces difficultés cognitives peuvent être dues à de multiples facteurs : génétiques, somatiques, psychologiques ...

L'évaluation des fonctions cognitives à l'aide de tests étalonnés est importante pour comprendre le fonctionnement intellectuel du jeune et adapter ses apprentissages.

- **La dimension communicationnelle** relève de façon spécifique du travail des orthophonistes ainsi que de l'ensemble des professionnels dans le quotidien.

- **La dimension familiale**

Le travail avec les familles est indissociable de l'accompagnement du jeune. (Cf interventions auprès des familles).

- **La dimension sociale et culturelle**

La prise en compte du milieu dans lequel évolue le jeune, tant dans sa dimension sociale que culturelle est également essentielle dans l'accompagnement du jeune. Ces éléments pourront en effet venir éclairer certains fonctionnements et certaines représentations spécifiques du jeune et de sa famille.

Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles Soins somatiques et psychiques	
Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Favoriser leur meilleur état de santé général	• Procédure d'admission permet de reconstituer l'ensemble des données récupérables sur l'ensemble de leur état de santé (Médecin et secrétaire médico-sociale) + visite médicale (médecin) avec la famille. • Détermination de l'ensemble des besoins en matière de santé pour chaque enfant : 1er projet de soin dès l'admission avant même l'élaboration plus complète du projet personnalisé • Mise en place de premiers accompagnements sur le domaine de la « santé », sur le champ physique, psychique, cognitif ou fonctionnel, qui peuvent concerner l'ensemble des professionnels de l'établissement (équipe soin + équipe éducatif + équipe pédagogique) • Soutien de la famille / représentants légaux, pour coordination, continuité, cohérence de l'accompagnement santé, dont appui aux démarches d'accès aux droits et accès aux soins. • Accompagnements aux différents RV médicaux lorsque nécessaire (infirmière et/ou éducateurs) • Accompagnement de la famille dans la recherche les différents partenaires de soins extérieurs adaptés aux besoins spécifiques de l'enfant • Coordination de l'ensemble des soins pendant la durée de prise en charge, et préparer la continuité à la sortie. • Visites médicales à minima annuelle, et autant que de besoin, dans le cadre de la prévention et de l'évaluation de son état de santé • Disponibilité et écoute de tous les professionnels en cas de besoin et demande du jeune • Observation quotidienne et évaluation de l'état de santé par l'ensemble des accompagnants • Recueil des observations de la famille • Partage de ces observations et informations entre professionnels en interne et en externe (réunions, transmissions, fiches de suivi ...) • Elaboration d'un projet de soins au sein du PPA-PIA • Tenue du dossier médical du jeune

Favoriser plus particulièrement leur meilleur état de santé somatique	• Pour certains jeunes, préparation et accompagnement du jeune dans son acceptation du soin somatique • Education à la santé des jeunes (hygiène bucco-dentaire et corporelle, alimentation, sommeil ...) • Education thérapeutique dans la prise des traitements lorsque cela est possible • Gestion du circuit du médicament : récupération des ordonnances, des médicaments, stockage sécurisé, préparation des piluliers (infirmière), distribution, aide à la prise, selon le protocole du circuit du médicament • Elaboration et mise en place, réactualisation, des protocoles d'urgence sur lesquels les professionnels sont formés. • Dispensation de soins à l'infirmierie • Organisation et mise en place des protocoles sanitaires en cas de crise
Faire reconnaître et respecter la personne dans sa dimension psychique. Favoriser leur bonne santé psychique • Mieux comprendre le fonctionnement psychique des jeunes et le fonctionnement familial • Evaluer le fonctionnement cognitif • Accompagner les jeunes dans leur développement psycho-affectif et leur processus de construction psychique et subjective	• Observations cliniques • Echanges formels et informels avec les professionnels et les familles • Entretiens individuels avec les jeunes et les familles • Pratiquer des évaluations afin de mesurer le niveau de difficulté des enfants et adolescents, d'estimer leurs potentialités (ex : WISC 5, WAIS 4, NEMI 2, PEP 3, Vineland, BECS) et partager l'analyse avec les jeunes, les professionnels et les familles • Suivis individuels réguliers ou psychothérapies • Mise en place, et coanimation de groupes thérapeutiques sur différents thèmes (ex : « Parlons du corps ») ou à différentes médiations en fonction des besoins identifiés.

• Accompagner les jeunes et les familles dans une meilleure compréhension de leurs relations, émotions, comportements ... • Soutient psychologique des jeunes et des familles dans la compréhension et l'acceptation du handicap • Être disponible et à l'écoute pour accueillir les besoins et demandes de l'équipe, des jeunes et des familles • Travailler en lien avec les partenaires autour du jeune et de la famille • Apporter un éclairage théorique et clinique sur les situations	• Entretiens individuels ou de groupe ponctuels ou réguliers • Médiation animale (cf. projet de médiation animale) • Guidance parentale • Réunion d'information et d'échange avec les familles • Soutien aux différentes étapes développementales et institutionnelles • Disponibilité et capacité à répondre rapidement à des besoins urgents tels que les situations de crise. • Aide à la mise en place de soins adaptés (recherche de partenaires de soins, hospitalisation, relais à d'autres équipes) • Coordination, réunions, échanges téléphoniques ou par mails avec les partenaires des secteurs sanitaires (pédopsychiatrie et psychiatre adulte), médico-social, social, médical, paramédical, scolaire... • Participation à des temps de réunions cliniques avec les différentes équipes • Discussions informelles avec les équipes • Rédaction de différents bilans (psychologique, psychométrique, compte rendu de suivi) • Partage d'écrit professionnels en interne mais aussi avec les partenaires ou la MDA (CDA, demande de stage en institution, note d'évolution) • Développement et rédaction de projets institutionnels
--	--

• Veiller à ce que l'organisation institutionnelle réponde au mieux aux différents besoins particuliers, en tant que cadre technique <i>Axe à améliorer : temps d'analyse et d'élaboration sur les situations cliniques hors temps d'intervention</i>	• Participation aux différentes réunions institutionnelles : 3 pôles, commissions d'admissions, réunions cliniques, de synthèse, ...
---	--

Rééducation et réadaptation fonctionnelle	
Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Développement des capacités psychomotrices • Représentations corporelles (schéma corporel et image du corps) • Organisation Spatio-temporelle • Motricité fine et globale, équilibre, coordination et latéralité • Régulation tonico-émotionnelle • Sensorialité	• Bilan psychomoteur • Séances de psychomotricité individuelles ou en groupe • Intervention d'aménagement de l'environnement du jeune (ex : locaux, matériel, ...) • Eclairage technique auprès des équipes d'accompagnement, des familles et des partenaires
ORTHOPHONIE • Permettre de développer le maximum de potentialité et d'aller vers une autonomisation la plus large possible. • Développer et encourager l'appétence à la communication verbale et non verbale.	• Passation et rédaction d'un bilan orthophonique d'entrée, établissement d'un diagnostic orthophonique si nécessaire ou prise en compte des bilans déjà effectués. • Rédaction d'un projet de soin en orthophonie, en lien avec le projet individualisé du jeune construit avec l'équipe et la famille. • Réalisation de bilans d'évaluation, à chaque synthèse, pour objectiver l'évolution du jeune et réajuster le projet de soins. • Travail formel et informel avec l'équipe pluridisciplinaire de l'IME et avec les partenaires extérieurs.

• Mettre en place et développer des moyens, adaptés à chacun, de cette communication. • Favoriser l'acquisition des capacités nécessaires aux apprentissages scolaires.	• Guidance parentale. • Choix et adaptation des moyens utilisés au plus près des capacités et des centres d'intérêt du patient (Outils multimédia, TEACH, ABA, PECS, PODD, Langue des signes, matériel orthophonique spécifique, ludique et varié...). CHAMPS D'INTERVENTIONS • Communication verbale et non verbale, langage écrit. • Cognition mathématique, structures de pensée logique et fonctions exécutives. • Articulation, parole, voix. • Fonctions oro-myo-faciales (respiration, alimentation, motricité faciale, expressivité du visage et phonation). • Pragmatique du langage.
Autres besoins de rééducation et de réadaptation non pris en charge par des professionnels de l'IME • Prise en charge des troubles neuro-visuels • Prise en charge des troubles locomoteurs • Adaptation de l'environnement de l'enfant pour faciliter son autonomie de vie	• Aide à la mise en place de suivi en Orthoptie en libéral • Lien pour synthèse PPA • Aide à la mise en place de suivi en kinésithérapie en libéral • Lien pour synthèse PPA • Aide à la mise en place de suivi (évaluation et intervention) en Ergothérapie en libéral • Lien pour synthèse PPA

Les prestations en réponse aux besoins d'autonomie

Sur tous les groupes, l'autonomie des jeunes accueillis est travaillée, insufflée et motivée en fonction de l'âge, des projets, des envies mais aussi des compétences. Ce travail d'autonomisation renvoi à la question de la prise de risque dans l'acte éducatif. Le consentement des représentants légaux est sollicité autant que nécessaire.

Autonomie	
Principaux besoins repérés Objectifs visés	Prestations proposées
Besoins de communication : compréhension et expression	- Mise en place d'outils adaptés, mis en place par certains professionnels et repris par les autres professionnels au cours des accompagnements, en fonction des objectifs de chacun dans leur PPA (PECS, pictogrammes, FALC, séquentiel imagé, PDD, etc...) - Généralisation-transposition de ces outils dans la famille ou autres partenaires (dont travail d'appui à la famille pour leur appropriation, dont VAD et outils également adaptés aux familles) - Mise en situation permettant des échanges et de la communication au quotidien (rencontres entre les différents groupes avec activités communes) - Groupes d'expression transversale (ex : « parlons du corps » co animés par la psychologue et les éducateurs, expression des émotions ...) - Groupes de parole permettant d'apaiser les tensions et s'exprimer avec la psychologue - Utilisation des médias et technologies numériques : réseaux sociaux, textos, tablettes, téléphones, ... : temps d'accompagnement individuels (éducatifs, thérapeutiques, pédagogiques) ou informels (support de médiation et d'échange) - Disponibilité de chaque professionnel pour accueillir les envies d'échange des jeunes - Attention particulière au repérage de la communication non-verbale - Activités collectives : ateliers d'expression, expressions corporelles, artistique, musicale, théâtre....
Autonomie dans les déplacements	- Outils numérique de repérage – géolocalisation et téléphone rassurant les familles en les informant (donc permet plus d'autonomie laissée aux jeunes...) - Signalétique interne permettant le repérage des différents espaces et itinéraires - Apprentissage signalétique des déplacements et le passage de l'ASSR. - Atelier vie sociale - Apprentissage de l'autonomie progressive pour prendre les transports en commun (itinéraires, comportements pendant les trajets, gestion des impondérables)

Autonomie dans la gestion de sa propre Sécurité et intégrité	• Prévention des risques de l'utilisation des outils de communication (smartphone, réseaux sociaux, ...) : au quotidien, formation-information aux familles • Internat séquentiel • Travail sur l'éducation à la santé et l'appréhension des gestes et instruments médicaux (mise en situation RV médical, simulations,...) en lien si besoin avec l'infirmière • Travail sur les différentes modalités d'alerte pour soi ou pour une autre : acquisition de réflexe d'alerte, ce qui est permis et normal ou pas (ex : interdits et règles sociales pour ne pas se mettre en danger) au travers des groupes de parole, ou de discussions individuelles en situation. • Une villa qui permet de travailler plus l'autonomie pour les plus grands en approche d'une orientation demandant le l'autonomie • Pour ceux qui sont le plus en difficulté, travail sur la mise en place de réflexe de mise en sécurité • Pour les plus en difficulté : balisage préventif de l'environnement pour éviter les problèmes de comportements • Plus globalement : adaptation de nos organisation aux nouvelles problématiques ou aggravations pour certains (ex: individualisation de certaines dispositions) + gestion de la cohabitations entre différents troubles.
Autonomie dans les Gestes de la vie quotidienne	• Activité propre pour chaque jeune : - o Habillement, hygiène + intimité : au travers d'autres activités comme la piscine ou le sport ; « atelier douche » protocolisé avec progressivité de l'autonomie ; - o Repas : mise de table, alimentation, rangement, courses et budget, ...) - o Internat séquentiel permet de travailler régulièrement l'ensemble des actes de la vie quotidiennes intimité, hygiène, habillement, gestion des affaires personnelles, repas, gestion de la solitude et de son temps personnel, Individuation • Transposition de ce qui se fait en interne dans la famille (ex : VAD)
Autonomie au niveau de la vie affective et sexuelle	• Ateliers VAS (Vie Affective et Sexuelle). • Un point du règlement de fonctionnement aborde ces questions
Besoin d'acter et accompagner les passages matérialisant les gains d'autonomie	• Passage d'un groupe-classe à l'autre actant l'évolution de l'autonomie • Développement d'activités à l'extérieur dans un environnement moins « sécurisant » : transposition des apprentissages en milieu ordinaire • Immersions et mises en stage préparant les orientations (fréquence de ces immersions en approche de la sortie de l'IME) • Matérialisation du passage à la majorité par la signature par le jeune lui-même de l'avenant à son contrat de séjour

F. LES PRINCIPES D'INTERVENTION

Le respect des droits individuels et collectifs

Dans l'esprit de la loi 2002-2 et en cohérence avec les valeurs associatives, toute position d'accompagnement tend à considérer l'enfant accueilli comme un sujet de droit. Affirmé comme principe et décliné dans les dispositifs qui vont jaloner le parcours de chaque personne accueillie, de son admission jusqu'à son départ, l'accès aux droits et à une place de citoyen dans la cité, est le repère principal qui guide l'action. Cependant, la citoyenneté, si elle est de droit, ne se décrète pas. La citoyenneté s'apprend, se construit et s'illustre dans la notion d'inclusion.

L'action de l'établissement est donc ainsi orientée à la fois vers l'usager qui va progressivement prendre la mesure de ce qu'implique le statut de citoyen porteur de droits et vers des partenaires qui, de leur place vont faire droit à la démarche d'inclusion de l'usager dans la société. C'est la double tâche que se fixe l'établissement. Cependant, ce repère ne peut à lui seul recouvrir la complexité des trajectoires, des désirs et des projets que formulent les jeunes accueillis et leurs représentants légaux. En effet, la notion de sujet est plus vaste que celle référée aux contenus juridiques. C'est pourquoi nous affirmons que c'est toujours, d'abord à partir de lui-même, que le sujet est, ou doit devenir, autant que faire se peut, l'acteur de sa propre autonomie. Les besoins des enfants accueillis sont premiers. A ce titre, le projet individualisé d'accompagnement est la clé de voûte de la totalité de nos actions.

Le respect des besoins des enfants accueillis entraîne une obligation éthique dans tous les actes d'accompagnement, ainsi qu'auprès des familles, des partenaires et des instances tierces. La personne accompagnée et son représentant légal sont nécessairement partie prenante à l'élaboration du projet individualisé d'accompagnement et à son évolution.

La gestion des problématiques d'éthique et des paradoxes

La nécessaire prise en compte de la vulnérabilité et des limitations liées au handicap des personnes accueillies met quotidiennement en tension les principes, les références théoriques sur lesquels l'équipe pluridisciplinaire fonde son action.

1 - De la libre adhésion au consentement éclairé :

Chaque accompagnement s'établit dans une tension entre la capacité de la personne à manifester son libre choix et les raisons objectives et subjectives qui peuvent entraver cette liberté. L'une des tâches des professionnels consiste à évaluer les capacités, les entraves et ce qu'il est possible ou non de faire évoluer pour permettre à l'enfant et à ses représentants légaux d'opérer des choix de vie. En effet l'accompagnement au quotidien consiste à pouvoir répondre, grâce au travail en équipe pluridisciplinaire, au travail avec les partenaires et avec les familles, de ce qui est conduit pour favoriser au mieux la possibilité de choix de la personne. Nous pensons que ce point est le cœur du travail d'accompagnement au quotidien. L'engagement professionnel et institutionnel consistera également en un soutien à la personne dans les moments de difficulté plus ou moins aigus qui peuvent jaloner un parcours en s'appuyant sur le contrat établi.

2- L'inclusion :

Les derniers textes législatifs viennent affirmer la volonté du législateur à veiller à ce que les personnes en situation de handicaps bénéficient des mêmes droits et du même traitement social que tout citoyen. Il nous paraît primordial de veiller à ce que toute démarche d'inclusion ne se réduise pas à une normalisation des conduites des sujets en référence à des normes sociales.

Notre pratique nous permet de mesurer un réel écart entre une sorte d'idéal énoncé par les pouvoirs publics et une réalité humaine bien plus complexe. Concrètement, l'inclusion à l'IME des Oliviers est multiforme, tant pour du collectif que pour de l'individuel. Elle se traduit au travers les différents partenariats que nous avons instauré.

Nous pouvons citer notre classe externalisée de Pignan, l'inscription sur les temps de mercredis des enfants dans les centres de loisirs ou des clubs sportifs, associatifs. L'inclusion peut être inversée et c'est l'extérieur qui vient à l'IME profiter du savoir-faire de nos jeunes. L'inclusion peut-être des formes d'immersion dans le secteur adulte pour préparer les jeunes au « devenir adulte » notamment pour les foyers de vie et les ESAT. Par ailleurs, des temps de stage sont proposés dans des entreprises classiques permettant aux jeunes qui en ont la capacité de poursuivre leurs apprentissages dans des contextes différents.

3- L'équilibre entre protection et autonomie :

Une tension est présente de manière permanente entre la volonté de soutenir la personne accueillie dans son émancipation vers plus d'autonomie tout en assurant un cadre suffisamment protecteur à l'exercice de celle-ci.

Il y a donc lieu de se doter d'outils d'évaluation précis et rigoureux pour mesurer avec la personne et ceux qui ont chargé de la représenter juridiquement, ce qu'elle peut accomplir seule et ce qui relève d'une nécessaire protection. Nous nous référons à une clinique du parcours qui fait appel malgré tout à différents outils issus de la culture cognitivo-comportementaliste, pour essayer d'objectiver les compétences, de permettre des formes de communication augmentée, de structurer des espaces permettant l'expression des potentialités des personnes. (Grille d'évaluation éducative, Test sensori-moteur, test WISC, test Vineland, PEP3, ...) Les professionnels de l'IME bénéficient de formations régulières à l'utilisation de ses outils et aux nouveaux émergents.

A ce titre, les dispositifs et protocoles jalonnant l'accompagnement, menés avec les personnes, les différents intervenants institutionnels et les partenaires, doivent respecter l'équilibre entre protection et autonomie. Cet équilibre s'appuie sur le point de repère que constitue le contrat d'accompagnement et sa réactualisation.

La politique de Bientraitance de l'établissement

La bientraitance est une culture inspirant les actions individuelles et les relations collectives au sein de l'établissement. Elle vise à promouvoir le bien-être de la personne accompagnée tout en gardant présent à l'esprit le risque de maltraitance. Elle est la traduction des trois grands textes porteurs, la loi de 2002 rénovant l'action sociale et médico- sociale, la loi de 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et la loi de 2007 réformant la protection de l'enfance.

Les fondamentaux adoptés par l'établissement et développés tout au long du présent projet d'établissement sont :

- Une culture du respect de la personne et de son histoire, de sa dignité, et de sa singularité
- Une manière d'être des professionnels
- Une valorisation de l'expression des personnes accompagnées
- Une démarche continue d'adaptation aux situations rencontrées.

Les engagements des professionnels de l'établissement sont donc :

- Le respect de la singularité des personnes accompagnées
- Une recherche permanente de leur sécurité
- Un cadre institutionnel stable et équilibrant

Dans ce cadre, l'ensemble des professionnels s'est déjà engagé à travailler avec l'entourage dans le respect de la personne accompagnée, en se basant sur toutes les ressources extérieures disponibles, à travers notamment des partenariats forts et sur une culture de l'évaluation et de la recherche permanente de la qualité et de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Ce projet d'établissement construit, évalué et réactualisé, avec le concours des professionnels et l'ensemble des parties prenantes sera le garant de cette bientraitance et le moyen de la prévention contre la maltraitance. Nos principes d'intervention doivent prendre en compte des éléments paradoxaux, liés à la fois à nos missions et aux publics accueillis, ainsi qu'à la définition même du handicap et de la notion d'inclusion. Pour rendre plus cohérent notre travail, il s'agit alors d'avoir une approche globale de l'enfant et de son contexte de vie, en tant que sujet à part entière, au-delà de ses limitations, qu'elles soient somatiques, psychiques, affectives ou environnementales.

Nos principes d'intervention sont ainsi adaptés au cas par cas, et tout au long du parcours institutionnel du jeune accueilli, notamment au travers du travail réalisé autour de son Projet Personnalisé d'Accompagnement. Nos interventions prennent logiquement différentes formes adaptées, mais ont toutes la préoccupation d'associer l'utilisateur et ses représentants à chaque moment.

L'action de l'encadrement dans ce domaine porte sur :

- Un engagement résolu de l'équipe d'encadrement en matière de lutte contre la maltraitance
- Selon le principe de responsabilité, la recherche permanente de réponse en matière de prévention et de traitement de la maltraitance
- Un positionnement respectueux et distancié, en termes d'exercice de l'autorité à l'égard des professionnels, comme pour le public accueilli et leur famille.
- Est garant du respect des missions et du cadre d'intervention de l'institution.

G. LES PROFESSIONNELS ET LES COMPÉTENCES MOBILISÉES

La richesse de l'établissement réside dans sa capacité à recruter, former, conserver et conjuguer des talents qui viendront servir le projet. Peu à peu, la modification du public a eu des incidences au niveau de notre GPEC.

Nous distinguons ici 4 temps : les compétences et les professionnels ; leur organisation ; la formation professionnelle ; la coordination des professionnels.

Du recrutement à la sortie de l'établissement

Le besoin de recrutement est fixé en équipe de cadres, de direction, ou élargie. Un équilibre est recherché pour mixer les équipes tant au niveau du genre que des qualifications.

Au regard de l'accentuation des troubles du comportement des jeunes accueillis, nous avons été amenés à requalifier certains postes pour bénéficier de plus de professionnels ou à transformer certains postes logistiques en postes d'accompagnants.

Pour faire face aux besoins croissants de l'établissement, le recrutement de professionnels ayant les qualifications et profils nécessaires demande de plus en plus d'efforts pour certains types de poste (ex : soin). Le recrutement s'opère en appliquant les règles associatives édictées dans le recueil des procédures, des règles conventionnelles et du droit du travail. Les critères de recrutement privilégient le niveau de professionnalisation évalué à travers l'obtention des formations et diplômes reconnus ainsi que l'expérience. Pour les salariés non-cadres, sont retenues 3 personnes et un entretien associant un cadre et le directeur est effectué pour effectuer le choix final. Le recrutement des cadres implique la direction générale.

L'accueil d'un nouveau professionnel est réalisé par le chef de service et la secrétaire de direction en charge de l'élaboration du contrat. Outre le règlement intérieur de l'entreprise, un livret d'accueil du nouveau salarié est remis, ainsi que la possibilité d'assister à un temps de présentation de l'association au siège. Le salarié reçoit ainsi toutes les informations et le matériel nécessaires à sa prise de fonction ainsi qu'une fiche de poste, un organigramme et un trombinoscope, selon une procédure d'accueil formalisée.

Les stagiaires ont un temps d'échange avec un cadre avant de débiter leur stage, et il leur est remis les mêmes documents.

La mobilité : la mobilité peut-être intra associative, et elle sera désormais favorisée au sein de l'établissement avec la volonté de proposer un changement tous les 3 ans aux professionnels, afin de permettre au salarié d'expérimenter d'autres services, de dynamiser les projets, de remettre en question nos fonctionnements, et éviter l'usure professionnelle.

Les entretiens professionnels : outre le sujet de la mobilité, qui est bien entendu abordé lors de ces entretiens obligatoires, est aussi abordé à cette occasion, la question de la tenue du poste et des besoins de formations.

Le dialogue social : un CSE est élu tous les deux ans. Une réunion CSE a lieu tous les mois. Outre les temps institutionnalisés, le CSE est consulté régulièrement concernant les décisions importantes de la structure (ex : élaboration du nouveau projet d'Etablissement), et participe au processus de détermination et de mise en œuvre de la formation professionnelle.

La sortie de l'établissement : la fin du contrat de travail est accompagnée avec bienveillance. La politique de l'ADAGES propose notamment des réunions d'information pour accompagner les salariés vers leur cessation d'activité.

De nombreux professionnels émergent sur plusieurs services afin de remplir toutes les missions de l'établissement ce qui complexifie leur suivi et gestion.

La formation

Les besoins de formation émergent au cours des échanges avec les professionnels, des constats repérés dans l'évolution des besoins de l'établissement et des jeunes, et au regard des obligations réglementaires.

Différentes propositions de formations sont à l'œuvre :

- Des formations à l'initiative du salarié via son CPF,
- La recherche par le salarié de la validation d'une expérience professionnelle par l'obtention d'un diplôme. L'établissement accompagne et soutient généralement ce type de démarche, mais ne peut systématiquement proposer de poste en relation avec la nouvelle qualification.
- Des formations à partir de l'outil associatif « Formadages », à partir d'une partie des fonds de formation mutualisés des établissements permet de proposer des formations collectives concernant plusieurs établissements,
- Des formations financées par le CIFA de l'établissement, identifié par notre OPCO Santé/unifaf.
-

Il est à noter que nous avons développé depuis 4 ans une offre de formation très conséquente, (en mobilisant des Fonds Mutualisés de Branche et CNR) afin de former largement les salariés dans leur adaptation aux nouveaux publics, et répondre ainsi aux RBPP, notamment celle relative à l'autisme.

Ces temps de formation sont devenus particulièrement primordiaux tant la modification du public a été importante, et demande une plus grande technicité pour proposer des réponses adaptées, individualisées, et utilisant des outils nouveaux. Par ailleurs, une attention est portée aux soignants et aux paramédicaux qui doivent bénéficier d'une formation DPC tous les 3 ans. Un investissement important est également nécessaire pour l'UEMa qui dans ses textes exigent une formation de l'ensemble de l'équipe tous les ans.

La coordination des professionnels.

La coordination nécessaire des professionnels passe par des temps d'échanges organisés et planifiés qui sont repérés dans le document régulièrement actualisé «Nomenclature des réunions» ci-joint en annexe. Ces réunions font l'objet d'une étude et d'une réorganisation régulière, afin de s'assurer qu'elles permettent de garantir la qualité constante des accompagnements et son évaluation continue.

H. LES PARTENARIATS

Notre établissement s'inscrit dans un maillage partenarial permettant d'accompagner le public accueilli vers le droit commun et de s'appuyer sur les compétences complémentaires que requiert la réponse à la diversité des besoins. Le territoire dans lequel l'établissement s'inscrit permet de trouver les différentes ressources nécessaires au fonctionnement de l'établissement et l'exercice de ses missions. Ces partenariats, lorsque nécessaire, se formalisent au travers de conventions régulièrement évaluées et mises à jour.

Un tableau récapitulatif de la variété des partenaires a été actualisé lors de l'élaboration de ce projet en 2021 est présenté en annexe.

4. Les bilan de précédent du projet d'établissement

(objectif par objectif)

Le précédent Projet d'Etablissement visait 6 axes de projet évalués ci-dessous :

Axes	Descriptions	Effets produits	Constat
L'évaluation continue de la qualité	- Communication du rapport d'évaluation interne et externe en présence des représentants des familles, du Directeur Général et des professionnels. - Prise en compte des préconisations et axes d'amélioration.	L'ensemble des préconisations n'a pas pu être réalisé.	Manque de moyens pour l'embauche d'une Assistante Sociale et d'un Psychiatre.
	- Création d'un nouveau COPIL de suivi des actions. Poursuite de l'évaluation continue.	Création d'un nouveau COPIL suite à l'évaluation avec des réunions régulières jusqu'en 2019.	
	- Mise en place d'un calendrier concernant l'information régulière sur notre démarche qualité.	Prévoir dans le prochain projet. Un travail d'amélioration continu de la qualité.	
	- Inclusion dans chaque CVS d'un temps dévolu à cette même information	Dans chaque CVS, la question de l'amélioration de la qualité est présente	Pas de formalisation de la question de la qualité en CVS mais la recherche de l'amélioration est largement évoquée.

Développement et formalisation de projets à l'interne	- Restructuration du projet « autiste » réactualisation et développement des formations spécifiques à ce type d'accompagnement. - Repenser et réorganiser le travail en réseau et partenariat afin, notamment de mieux répondre aux nécessités liées à la notion « d'inclusion scolaire » et à la formation pré professionnelle.	Meilleure prise en compte de cette mission liée à notre agrément Meilleur repérage et communication de nos pratiques Délocalisation d'une classe IMP au sein d'un collège à raison de 2 demi-journées + ½ journée d'activités sportives. Développement du parcours partagé (primaire, collège et CFAS). Création d'une UEMa. Travail sur l'inclusion sociale, loisirs, et professionnel. Développement de partenariats conséquents en vue d'une inclusion en milieu ordinaire et protégé.	Items réalisés et dépassés car il y a eu création d'une unité autisme en 2015 et la création de l'UEMa en 2018. Les pratiques sont conformes aux RBPP et étayées par une politique de formation conséquente et ambitieuse. L'IME est reconnu comme pôle ressource sur la question de l'autisme, et il est régulièrement sollicité pour des évaluations de situations critiques et des admissions. Adaptation de nos pratiques aux nouvelles directives favorisant l'inclusion. Diversification des réponses entraîne une individualisation de l'accompagnement mais une dispersion des moyens.
Les accompagnements éducatifs	- Réétudier le sens, le bien fondé des rythmes d'apprentissage dispensés au sein de l'I.M.E. (planning des jeunes) : au regard des handicaps et problématiques en présence.	Mise en adéquation entre les projets personnalisés et les projets d'activité. Traduction des besoins repérés en réponses adaptées. Evaluations, organisations régulières. Bilans d'activités.	Amélioration et véritable adaptation de l'accompagnement.

L'optimisation de nos organisations	- Mettre en place une mobilité interne au sein même de l'établissement. - Prévoir une fonction de coordination sur le pôle éducatif	Réalisée à l'issue du projet IMP et IMPRO et favorisée à chaque création de service, départ de salarié. Réinterroger de façon individuelle à chaque campagne d'entretiens professionnels. La fonction de coordination sur le pôle éducatif a permis une meilleure fluidité dans la transmission d'information, du quotidien et la mise en place de projets spécifiques.	Cette fonction a été transformée en 2015 suite à la création de l'unité pour autistes sévères en fonction de CDS.
La formation	- Développer un axe de « recherche » au sein de l'établissement.	Des moyens très conséquents ont été déployés permettant une haute technicité des professionnels de l'IME. Valorisation et accompagnement des VAE. Soutien des salariés dans le développement de leurs compétences et de leurs parcours professionnels..	Réalisation grâce aux fonds mutualisés de branche et aux CNR octroyés.

Les réponses – en termes de structure – à des besoins repérés	- Développement du secteur des pré apprentissages techniques : étude de la création d'un restaurant d'application. - Augmentation (« non significative » 3/5) de notre capacité d'accueil à l'IMPro.	La fiche CPOM traduisant cet axe de développement prévoyait la mise à disposition des ateliers techniques de l'ITEP de Bourneville. Pas d'augmentation significative de la capacité d'accueil de l'IMPRO si ce n'est une augmentation du nombre de jeunes accueillis à l'IMPRO (par rapport à l'IMP) et un vieillissement de la population (amendements cretons et majeurs). La création du pôle autisme sévère s'est réalisée dans les locaux existants au détriment de l'IMP. Nécessité de louer une villa à l'extérieur pour externaliser un groupe afin d'éviter le sur nombre, la promiscuité et source de comportements problèmes.	Non réalisation de cet axe qui aurait pu permettre une véritable professionnalisation des ateliers techniques de l'IMPRO Nécessité de restructurer les locaux de l'établissement Il n'y a pas eu d'appel à projet. Nécessité de doter l'établissement de locaux adaptés aux besoins des jeunes. Restructuration et aménagement des locaux dans l'attente du nouveau projet architectural.
--	---	---	--

	o SESSAD IMPro	Nous avons répondu à plusieurs reprises à des appels à projet	Continuer à proposer des projets de SESSAD afin de devenir un véritable dispositif et de pouvoir soutenir des projets d'inclusion scolaire.
	o Augmentation des journées d'internat.	Pas d'actualité au vue de l'organisation actuelle.	Les besoins de répit et des temps d'internat conséquents émergent pour les enfants/jeunes et les familles les plus en difficulté
	o Aide aux familles.		Pour proposer ceci il faudra que l'établissement soit doté d'un internat adapté à la question de l'autisme et des troubles associés ainsi que de moyens financiers conséquents pour accueillir L'aide aux familles se traduit aussi dans un besoin d'accompagnement conséquent pour l'accès et l'exercice de leur droit. Cela passera par le recrutement d'une AS avec un temps relativement conséquent (0.50 ETP) car le 0.10 ETP n'a pas permis de conserver le professionnel et de répondre aux besoins.



ASSOCIATION DE DÉVELOPPEMENT D'ANIMATION & GESTION D'ÉTABLISSEMENTS SPÉCIALISÉS

www.adages.net

SIEGE SOCIAL

1925, rue Saint Priest
34 090 Montpellier

Tel : 04 67 10 40 00